

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 88 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

**Secrétaire de séance :** Mr LABASSE Emmanuel

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

**Pouvoirs :** Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –  
Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

**Absents/Excusés :** Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,  
CHAUVET Alain, GROUFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

### **OBJET : Rétrocession parcelles non vendues – ZA de la Longeix à Egliseneuve d'Entraigues**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de l'Urbanisme ;  
VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;  
VU la délibération en date du 11 Septembre 2001 autorisant le transfert de la Zone Artisanale d'Egliseneuve d'Entraigues pour les parcelles cadastrées C d'une surface totale de 2 558m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit « La Longeix » ;  
VU la délibération n° 2020-39 de la commune d' EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES en date du 11 Juin 2020 demandant la rétrocession de ces trois parcelles non vendues ;

Monsieur le Président explique que les trois parcelles qui avaient été cédées à la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY en 2001 n'ont jamais trouvé preneurs et sont en état de friches. Il s'agit des parcelles 305, 306 et 311 en bord de route. Les services techniques de la commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES les ont toujours entretenues depuis le transfert et la commune souhaiterait les aménager en espaces verts.

Monsieur le Président présente le plan cadastral et propose de rétrocéder ces trois parcelles à la commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DECIDE de rétrocéder les parcelles 305, 306 et 311 à la commune d'EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES à l'euro symbolique ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

